



**COMPTE RENDU DU  
COMITE DE PROGRAMMATION N°21  
DU GAL LOIRE BEAUCE  
DU 31/03/2022**



Les membres du comité de programmation se sont réunis le 31 mars 2022 à 18h00 à la salle polyvalente de Mareau-aux-Prés.

**Pour le collège « public », étaient présents : Mesdames et Messieurs**

Odile BRET (Beauce la Romaine), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Gérard CORGNAC (Cléry-Saint-André), Frédéric CULLERIER (Saint-Ay), Juanito GARCIA (Beaugency), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés), Baptiste MENON (Charsonville), Michel FAUGOUIN (Chaingy).

**Pour le collège « privé », étaient présents : Mesdames et Messieurs**

Bastien ROUSSEAU (MFR de Chaingy), Marie-Dominique BOUR (AMAP Terres d'Ardoux), Gérard COGNEAU (Valimage), Gérard DEGRAVE (UDAF 45), Rémi DUMERY (Exploitant agricole - Boulay les Barres), Emmanuelle FESNEAU (citoyenne), Jérôme LESAGE (Hommes et Territoires), Frédéric GOND (Exploitant agricole- Tavers), Guillaume PERDEREAU (Chambre d'agriculture), François POINTEREAU (Racines Pays Loire Beauce), John POWER (Loiret Nature Environnement).

**Pour les invités :** Katia COUETTE (Chambre d'Agriculture Loiret), Arnaud PEREIRA (Beaugency), Franck GIRET (Beaugency)

**Equipe technique :** Elsa BARON (chargée de mission LEADER), Yvan BOZEC (agent de développement/directeur).

MEMBRES EN FONCTION			REGLE DU DOUBLE QUORUM			
Nombre total de binômes membres	Nombre total du collège public	Nombre total du collège privé	Au moins 50 % des membres présents votants	Membres présents votants le 31/03/2022	Au moins 50 % des présents votants sont des privés	Privés présents votants le 25/01/2022
32	15	17	17	19	9	11

M. Le président accueille les participants et donne la parole à M. Hauchecorne qui souhaite présenter un point d'étape de son projet qui bénéficie de fonds LEADER (cf. Comité de programmation du 15/06/21). Sur les 110 ha identifiés par le département, la commune a pu avoir l'accord pour acquérir 15 ha. Elle prévoit l'acquisition d'autres ha à l'avenir. Une réunion d'information est prévue en fin de semaine.

**I) Stratégie LEADER 2023-2027**

Le Pays Loire Beauce a jusqu'au 30/09/2022 pour élaborer sa candidature LEADER 2023-2027. A cette date, le dossier de candidature devra être remis à la Région.

Pour rappel 23 territoires ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région afin de se positionner en faveur d'un nouveau programme LEADER.

Voici un rappel des enveloppes LEADER en Région Centre Val de Loire :

- 2014-2022 : 27 768 500€ soit 3 085 388/an
- 2023-2027 : 22 500 000€ soit 4 500 000€/an. Le budget dédié à LEADER pour la période 2023-2027 est en hausse par rapport à la période précédente.

Afin d'appuyer le PETR Pays Loire Beauce pour élaborer la stratégie LEADER 2023-2027, le choix a été fait de solliciter un bureau d'étude en appui. Ainsi, 6 prestataires ont été consultés et une offre a été retenue conformément au budget prévisionnel présenté en comité de programmation du 25 janvier 2022. Cette intervention est financée à 80% par le programme LEADER en dehors de la maquette actuelle. La Région a en effet alloué de nouveaux fonds aux territoires pour les aider à réaliser leurs candidatures.

L'audition des prestataires était prévue pour le mardi 22 mars 2022 et leur mission a débuté en avril.

Yvan BOZEC informe du choix qui a été fait sur d'autres territoires LEADER de faire un recrutement en interne pour élaborer la stratégie.

## II) Etat d'avancement du programme

M. le Président présente l'état d'avancement du programme.

A ce jour, voici la répartition du nombre de dossiers par stade :

- 57 dossiers déposés auprès du GAL, 45 dossiers avec avis d'opportunité favorable, 38 dossiers programmés, 35 dossiers conventionnés, 27 dossiers payés en totalité.

En termes de montants :

- 1 198 490,89 € soit 92,94% en avis d'opportunité,
- 1 032 827,93 € soit 80,10% programmés,
- 927 122,68 € soit 71,90% conventionnés,
- 730 320,59 € soit 56,64% payés.

Il reste actuellement 278 597,64€ de crédits à consommer dans la maquette financière (soit 21,6%).

### ▪ Maquette financière intégrant les crédits complémentaires 2021-2022

Fiche Action	Enveloppe totale FEADER allouée	% Enveloppe totale	Montant FEADER potentiel (opportunité) 31/03/22	Montant FEADER engagé (convention)	% fiche action engagé	Montants payés	% payés
1) Réseau prospectif durable	176 200 €	14 %	0 €	132 599,66 €	75,26 %	117 752,38 €	66,83 %
2) Efficacité énergétique et économies d'eau	135 500 €	10 %	12 600 €	78 405,78 €	57,86 %	44 210,96 €	32,63 %
3) Continuités écologiques et consommations responsables	207 900 €	16 %	23 218,97 €	117 599,90 €	56,57 %	76 870,85 €	36,97 %
4) Agriculture durable	100 000 €	8 %	0 €	87 586,86 €	87,59 %	52 717,74 €	52,72 %
5) Culture et dialogue	199 000 €	15 %	0 €	144 552,16 €	72,64 %	131 189,04 €	65,92 %
6) Coopération	148 400 €	12 %	0 €	104 252,14 €	70,25 %	93 943,84 €	63,30 %
7) Animation et fonctionnement du GAL	322 500 €	25 %	40 737,13 €	262 126,18 €	81,28 %	213 635,78 €	66,24 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 289 500 €</b>	<b>100 %</b>	<b>76 556,10 €</b>	<b>927 122,68 €</b>	<b>71,90 %</b>	<b>730 320,59 €</b>	<b>56,64 %</b>

- **Transferts de crédits entre fiches action de la maquette financière depuis 2014, situation au 25/01/2022**

Pour le programme LEADER 2014-2022 du GAL Loire Beauce, 3 transferts de crédits ont eu lieu depuis 2014 pour un total de 100 609,78 € :

- ❖ Un transfert de 30 000 € en 2017 de la fiche-action 2 « Efficacité énergétique et économies d'eau » à la fiche-action 5 « Culture » (Comité de programmation du 7 novembre 2017)
- ❖ Un transfert de 40 000 € en 2019 de la fiche-action 6 « Coopération » à la fiche action 1 « Réseau prospectif durable » (Comité de programmation du 26 mars 2019)
- ❖ Un transfert de 30 609,78 € en 2021 de la fiche-action 6 « Coopération » à la fiche action 3 « continuités écologiques et consommations responsables » (Comité de programmation du 15 juin 2021).

### III) Actualisation des membres

- **Membres du comité de programmation**

Aucune modification des membres du comité de programmation observée. (*cf. Annexe 1- membres*).

### IV) Programmation de projets

- **BeaGENCY : Stratégie énergétique territoriale**
- **19.2. Fiche action 2 : « efficacité énergétique et économies d'eau »**

**Présentation par Arnaud PEREIRA, directeur des services techniques et Franck GIRET, élu aux Travaux, Sports et Vie associative**

Les évolutions législatives et réglementaires en vigueur amènent les collectivités à réfléchir encore plus à la rénovation énergétique de leurs bâtiments. Le contexte actuel d'augmentation des coûts de l'énergie s'ajoute aux évolutions législatives.

La commune souhaite s'engager dans une stratégie énergétique patrimoniale en plusieurs phases :

- Mission de pré-diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux
- Cibler 3 bâtiments communaux afin de mener une étude plus approfondie tenant compte du cahier des charges ECB (Energetis Collectivité Bâtiment) de la Région. La prise en compte de ce cahier des charges permettra de bénéficier par la suite des crédits régionaux sur l'isolation.

Chaque bâtiment fera l'objet d'un bilan thermique de l'enveloppe et d'étude sur les systèmes de chauffage, ventilations, refroidissement et éclairage.

L'étude prévoit 2 niveaux d'intervention :

- Un pré-diagnostic sur une vingtaine de bâtiments
- 3 diagnostics ECB préconisés par la Région Centre afin de bénéficier des crédits du CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) pour engager les travaux de rénovation.

Elle devrait permettre de connaître les priorités de la commune au niveau de la rénovation énergétique des bâtiments de façon générale. De façon plus ciblée, cette étude devrait permettre au niveau de 3 bâtiments d'engager par la suite des travaux de rénovation énergétique (salle des fêtes, salle multisport et requalification d'une rue au niveau des écoles où il est envisagé un réseau de pompe à chaleur).

Plan de financement prévisionnel actualisé sur le GAL Loire Beauce :

DEPENSES PREVISIONNELLES HT		RECETTES PREVISIONNELLES HT	
Mission de pré-diagnostic énergétique <ul style="list-style-type: none"> <li>• visite du parc d'au maximum 26 bâtiments communaux</li> <li>• analyse des données recueillies (factures, études...)</li> <li>• analyse existant (occupation et exploitation, activités...)</li> <li>• rapport d'étude et présentation des résultats</li> <li>• ECB pour 3 sites</li> </ul>	15 750,00 €	LEADER (80%)	12 600,00 €
		Beaugency (20%)	3 150,00 €
<b>TOTAL (23,75j)</b>	<b>15 750,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 750,00 €</b>

- ❖ Avis du COPIL LEADER du 22/03/22 : 4 avis favorables avec des questions complémentaires sur 12 600 € de subventions (cf. Annexe 2)

**Echanges des membres du Comité de programmation :**

Gérard CORGNAC présente son expérience. En 2010-2012, il avait réalisé une étude similaire sur l'ensemble de bâtiments public de sa commune. Cette étude a permis d'identifier des priorités pour les rénovations énergétiques à effectuer. Néanmoins, les travaux n'ont pas pu être effectués sur l'ensemble des bâtiments ayant bénéficié de l'étude. L'étude est aujourd'hui obsolète avec l'évolution des techniques de rénovation et d'approvisionnement en énergie renouvelable. D'après lui, il faut être vigilant et paramétrer les études en fonction du budget disponible pour engager les travaux sous 2 à 3 ans. Concernant son étude, la commune n'avait pas les moyens de réaliser l'ensemble des travaux préconisés. D'après Arnaud PEREIRA, la commune de Beaugency a prévu un budget important pour la rénovation (salle multisports, salle des fêtes et requalification de la rue des écoles). L'étude précédente réalisée par Beaugency n'a pas permis de réaliser des travaux sur l'ensemble des bâtiments.

Gérard DEGRAVE s'interroge sur la possibilité d'intégrer des panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments publics. D'après Arnaud PEREIRA, cette étude devrait permettre de le déterminer.

Bertrand HAUCHECORNE s'interroge sur l'aspect innovant du projet et rappelle que les fonds LEADER sont destinés à soutenir des projets innovants. Si ce projet bénéficie des crédits LEADER, l'ensemble des communes risquent de le solliciter par la suite, d'autant plus que les diagnostics ECB peuvent être financés par le CRST.

Baptiste MENON rappelle les questions du comité de pilotage qui s'est interrogé sur l'opportunité de financer une étude qui sera à refaire avant que l'ensemble des travaux n'aient été engagés. Franck GIRET exprime le souhait de la commune d'être confortée avant d'engager les travaux et d'identifier les priorités sur l'ensemble des sites.

**Echanges avant le vote des membres du Comité de programmation :**

Rémi DUMERY s'interroge sur l'opportunité de financer les diagnostics ECB qui relèvent de l'aspect réglementaire. Frédéric GOND rappelle que le comité de pilotage a remarqué qu'il y avait beaucoup d'études et peu d'actions réalisées. Guillaume PERDEREAU estime que l'étude concerne potentiellement trop de bâtiments au vu du budget travaux disponible. Bertrand HAUCHECORNE rappelle la vocation de LEADER à financer des projets innovants et que les résultats de l'étude peuvent

être peu détaillés au vu du coût. Gérard CORGNAC informe que ce projet peut être réalisé par l'ADIL. D'après Frédéric CUILLERIER, l'étude n'est pas financée par la Région néanmoins son utilité est questionnée. L'équipe technique du GAL rappelle que la commune de Beaugency avait soutenu le Pays Loire Beauce dans sa demande de crédits complémentaires en présentant 9 projets. Certains projets ont été annulés ou reportés, 1 autre ne peut bénéficier des crédits LEADER car en dessous du seuil d'intervention. Le seul projet que présente la commune de Beaugency sur 2014-2022 est celui-ci.

Au vu des échanges, Frédéric CUILLERIER voit 2 solutions : soit demander à la commune de revoir son projet (vision intercommunale), soit passer au vote. Au vu des délais pour la fin de programme LEADER, la possibilité de présenter un projet intercommunal semble peu probable.

▪ **Avis des membres du Comité de programmation :**

Sortie de la salle de M. Franck GIRET, de M. Arnaud PEREIRA et de M. Juanito GARCIA représentant le maître d'ouvrage commune de Beaugency pour veiller à l'absence de conflit d'intérêt.

0 avis favorables, 16 avis défavorables, 0 avis réservé, 2 abstentions : **avis défavorable unanime.**

La commune de Beaugency est informée du résultat du vote ainsi que de la possibilité d'intégrer le coût des ECB dans le coût des travaux financé par le CRST à hauteur de 50 à 60%.

▪ **PETR Pays Loire Beauce : Animation biodiversité 2022-2023**

▪ **19.2. Fiche action 3 : « continuités écologiques et consommations responsables »**

**Présentation par l'équipe technique du GAL**

Ce projet s'inscrit dans la stratégie biodiversité du PETR Pays Loire Beauce dans l'axe suivi des actions. Il concerne l'animation de la stratégie. Il est prévu d'organiser 2 réunions par an avec les partenaires techniques de la stratégie.

Ce projet prévoit de dédier 0,2ETP sur 2 ans (2022-2023) à l'accompagnement de la stratégie biodiversité du Pays Loire Beauce.

Les actions prévues sur ces 2 ans concernent :

- le suivi des 7 diagnostics de biodiversité agricole,
- le suivi des éditions 2022 et 2023 du festival BiodiverCiné
- le suivi de l'offre de plantation de strate arborée, l'organisation d'une réunion Inventaires de biodiversité communale et de 3 réunions couverts herbacés (mélanges H&T).

Les membres du comité de programmation sont informés de la hausse des dépenses de communication par rapport à 2021 (2400€/an). Cette hausse s'explique par la réalisation de nouveaux supports de communication (plantation strate arborée) ainsi que la hausse du coût du papier.

**Plan de financement prévisionnel actualisé sur le GAL Loire Beauce :**

<i>DEPENSES PREVISIONNELLES TTC</i>		<i>RECETTES PREVISIONNELLES TTC</i>	
Communication	7 214,40 €	LEADER (80%)	23 218,97 €
Frais de déplacements, hébergement, restauration	2 993,40 €		
Frais salariaux (0,2 ETP – 2 ans) et 15% coûts indirects	18 815,91 €	Pays Loire Beauce (20%)	5 804,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 023,71 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 023,71 €</b>

- ❖ Avis du COPIL LEADER du 22/03/22 : 4 avis favorables sur 23 218,97 € de subventions (cf. Annexe 2)

**Echanges des membres du Comité de programmation :**

Bertrand HAUCHECORNE s'interroge sur le lien entre la stratégie biodiversité du Pays Loire Beauce et la communauté de communes des Terres du Val de Loire. Il évoque la réunion prévue par le Pays Loire Beauce sur les inventaires/atlas de biodiversité communale en mai 2022 ainsi que le lien avec la communauté de communes des Terres du Val de Loire qui a sollicité l'ensemble des communes pour répondre à l'appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité sur les atlas de biodiversité communale. D'après Frédéric CUILLERIER, la stratégie du Pays concerne également la communauté de communes de la Beauce Loirétaine. Il insiste également sur l'accompagnement technique et financier à venir sur la plantation ainsi que sur l'objectif majeur de planter de 20 000 à 50 000 arbres d'ici 10 ans. Il mentionne le projet de Baule et sa volonté de planter 9 000 plants qui participe à cet objectif. Baptiste MENON rappelle l'importance de financer la plantation sur des secteurs où elle peut être pérenne.

L'action sur les diagnostics de biodiversité agricole est évoquée. Jérôme LESAGE rappelle que les diagnostics réalisés précédemment avait été réalisés par la Chambre d'Agriculture et Loiret Nature Environnement selon la méthode de Hommes et Territoires. Pour les diagnostics de biodiversité agricole à venir, une autre méthode que celle d'Hommes et Territoires sera mobilisée, l'association ne mettant plus à disposition sa méthodologie auprès d'intervenants extérieurs. Baptiste MENON insiste sur l'importance pour les agriculteurs d'avoir des solutions non coûteuses à la suite de ces inventaires. Rémi DUMERY rappelle son expérience au sein du réseau biodiversité avec l'ONCFS et Arvalis (comptage faune, enregistrement oiseaux...). Les données étaient difficiles à mobiliser ensuite, l'aspect pédagogie est donc à intégrer dans ce projet.

▪ **Avis des membres du Comité de programmation :**

Sortie de la salle de M. Frédéric CUILLERIER représentant le maître d'ouvrage PETR Pays Loire Beauce pour veiller à l'absence de conflit d'intérêt.

18 avis favorables, 0 avis défavorable, 0 avis réservé, 0 abstention : **avis favorable unanime.**

▪ **PETR Pays Loire Beauce : Animation et fonctionnement du GAL 2022**

▪ **19.4. Fiche action 7 : « Animation et fonctionnement du GAL »**

**Présentation par l'équipe technique du GAL**

Ce projet est porté par le PETR Pays Loire Beauce, il concerne de l'animation et le fonctionnement du programme LEADER du GAL Loire Beauce pour l'année 2022.

Les dépenses valorisées correspondent à des frais d'adhésion au réseau LEADER France, des frais de communication, des frais salariaux sur 12 mois (0,96 ETP+15% coûts indirects), des frais de déplacement, des frais d'hébergement et restauration. Il est envisagé de recruter un stagiaire sur les 4 missions principales suivantes :

- Définir le cadre de l'évaluation
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour la conduite de l'évaluation (quantitatif et qualitatif)
- Formaliser le rapport d'évaluation.
- Valoriser les opérations soutenues dans le cadre de Leader du GAL Loire Beauce

**Plan de financement prévisionnel actualisé sur le GAL Loire Beauce :**

<i>DEPENSES PREVISIONNELLES TTC</i>		<i>RECETTES PREVISIONNELLES TTC</i>	
Cotisation LEADER France	650,00 €	LEADER (80%)	40 737,13 €
Frais repas congrès LEADER France	50,00 €	Pays Loire Beauce (20%)	10 184,28 €
Stagiaire (4 mois)	2 371,53 €		
Frais de déplacements, hébergement, restauration	2 171,20 €		
Frais salariaux animatrice (0,8 ETP 12 mois) et gestionnaire (0,16 ETP 12 mois) et 15% coûts indirects	45 678,68 €		
<b>TOTAL</b>	<b>50 921,41 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 921,41 €</b>

- ❖ Avis du COPIL LEADER du 22/03/22 : 4 avis favorables sur 23 218,97 € de subventions (cf. Annexe 2)

**Echanges des membres du Comité de programmation :**

Aucun échange n'a lieu suite à la présentation.

▪ **Avis des membres du Comité de programmation :**

Sortie de la salle de M. Frédéric CUILLERIER représentant le maître d'ouvrage PETR Pays Loire Beauce pour veiller à l'absence de conflit d'intérêt.

18 avis favorables, 0 avis défavorable, 0 avis réservé, 0 abstention : **avis favorable unanime.**

**V) Bilan de projet**

▪ **PETR Pays Loire Beauce : Démarche territoriale et accompagnement pour l'approvisionnement en produits locaux, de saison et/ou issus de l'agriculture biologique**

▪ **19.2. Fiche action 3 : « continuités écologiques et consommations responsables »**

**Retour d'expérience par l'équipe technique du GAL**

Pour rappel, ce projet avait reçu un avis positif pour sa demande de subvention LEADER (cf. Comité de programmation du 28/09/2021).

Le plan de financement réalisé est le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Prestation - Mission d'accompagnement	47 058,00 €	DRAAF Appel à projet régional PNA (22,9%)	15 000,00 €
Frais salariaux chargé de mission plan climat (0,18 ETP- 20mois) + 15% coûts indirects	13 717,37 €	Région Centre-Val de Loire (CRST) (23,8%)	15 600,00 €
Formation des cuisiniers et achat de nourriture	402,16 €	LEADER (33,3%)	21 575,92€
Frais de bouche et logistique	28,63 €	Autofinancement (20%)	12 422,64 €
Supports de communication, de capitalisation	3 392,40 €		
<b>TOTAL</b>	<b>64 598,56 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>64 598,56 €</b>

Le projet a permis de mettre en avant diverses problématiques concernant l'approvisionnement en produits locaux et la mise en œuvre de la loi EGAlim. Certaines problématiques sont partagées par une majorité d'établissements, d'autres sont plus des problématiques ponctuelles, et pourront alors être abordées dans le cas d'un suivi individuel.

- Les 16 structures accompagnées dans la démarche :

• Restaurant scolaire du Bardon	• Restaurant scolaire de Tavers
• Restaurant scolaire de Baule	• Cuisine centrale de Beaugency
• Restaurant scolaire de Chevilly	• APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) de Meung-sur-Loire
• Restaurant scolaire de Cléry-Saint-André	• Centre National Pédagogique des MFR (Chaingy)
• Restaurant scolaire de Dry	• MFR (Maison Familiale Rurale) (Chaingy)
• Restaurant scolaire de Mareau-aux-Prés	• EHPAD Les Épis d'Or (Beauce-la-Romaine)
• Restaurant scolaire de Messas	• EHPAD Trianon (Patay)
• Restaurant scolaire de Meung-sur-Loire	
• Restaurant scolaire de Saint-Ay	

Voici les problématiques rencontrées :

- La méconnaissance de l'offre locale : les établissements rencontrés s'approvisionnent en partie en « ultra-local » (commune de résidence). Les producteurs sont connus soit car ils ont démarché les établissements de restauration collective, soit par des recherches entreprises par l'établissement lui-même (réseau personnel, ...). La connaissance des producteurs locaux peut être améliorée, notamment par la plateforme [approlocal.fr](http://approlocal.fr), le circuit de proximité des professionnels.
- D'autres difficultés d'approvisionnement existent en raison de la logistique des producteurs et au manque de structuration de la demande (petits volumes des établissements de restauration collective non rentable pour les producteurs notamment en cas de livraison de ces structures). La mutualisation des services de livraison ou encore un groupement de commandes des petites structures permettrait de mettre fin à cette problématique.
- Les établissements présents ont rappelé la difficulté à laquelle ils font face pour concilier loi EGAlim et approvisionnement local, car une grande partie des producteurs avec lesquels ils travaillent ne sont pas labellisés (leurs produits ne peuvent donc pas être comptabilisés dans les approvisionnements EGAlim). La Chambre d'agriculture du Loiret a rappelé qu'un travail d'accompagnement des producteurs vers la certification est conduit, notamment dans le cadre du PAT Mangeons Loiret. Le coût de la certification a été évoqué comme un frein pour que les producteurs s'engagent dans un processus de labellisation.
- L'introduction de produits locaux tout en respectant le code des marchés publics : pour les établissements du panel, les approvisionnements en produits locaux sont toujours passés en dehors des marchés. Certains établissements ont choisi de ne pas passer de marché, afin de favoriser l'offre locale. La difficulté au sujet des marchés publics semble être la réalisation d'un marché suffisamment finement alloté pour permettre aux producteurs locaux de répondre ainsi que la formation de ces producteurs à la réponse aux marchés publics.
- L'utilisation de produits parfois un peu plus chers, à des budgets néanmoins contraints reste modérée. Un suivi de la gestion du budget peut également être une piste de solution, car la décomposition des coûts n'est pas systématique.
- Les contraintes de production : la majorité des établissements du panel évoquent des contraintes relatives au temps de travail associé à la préparation de produits bruts ou peu transformés. Les petits établissements ont plus tendance à travailler des produits bruts et non préparés que les plus gros établissements (ex : lycée). La présence d'une offre locale peu ou pas transformée (ex : légumes épluchés) limite le développement des approvisionnements en produits locaux.
- La gestion du temps, également associée à la multiplication des fournisseurs et des commandes lorsque le nombre d'interlocuteurs augmente est également souvent citée.
- La question du financement d'équipements facilitant la cuisson basse température s'est posée, en effet plusieurs établissements ont le souhait de développer ce type de cuisson mais ne disposent pas du matériel nécessaire.
- La mise en œuvre des repas végétariens et la diversification des protéines végétales dans l'élaboration des menus végétariens : complexe du fait d'un manque de formation des chefs de cuisine. La méconnaissance des convives sur cette mesure de la loi EGAlim (intérêt, nouvelles saveurs, ...) a également été citée comme un frein dans la mise en œuvre des repas végétariens.
- L'éducation alimentaire des convives : certains établissements ont exprimé leur démotivation à travailler des produits de qualité s'ils sont jetés ou non valorisés. Les habitudes alimentaires des

convives à l'extérieur du restaurant collectif sont perçues comme mauvaises, et parfois sources de gaspillages importants (Chevilly). Au-delà des convives, les questions d'éducation alimentaire incluent des acteurs variés : parents d'élèves ou famille des convives, personnel de l'établissement, etc.

La séance est levée à 19h35.

Le Président du GAL Loire Beauce



Frédéric CUILLERIER

ANNEXE 1: Composition du comité de programmation à compter du 31/03/22

COLLEGE PUBLIC			
TITULAIRE	COMMUNE	SUPPLÉANT	COMMUNE
ANTOINE Jean Paul	Tavers	CAZEAUDUMEC Clarisse	Cléry-St-André
BEDIOU Jean-Paul	Beauce-la-Romaine	BRET Odile	Beauce-la-Romaine
BESNARD Bernadette	Le Bardon	AUBERT Catherine	Le Bardon
CORGNAC Gérard	Cléry-St-André	Elisabeth MANCHEC	Coulmiers
CUILLERIER Frédéric	Saint-Ay	GUDIN Pascal	Artenay
GARCIA Juanito	Beaugency	ROUSSARIE Jean Paul	Huisseau-sur-Mauves
GONET Gregory	Messas	CAQUERET MICHELLETO Anne-Marie	Beauce-la-Romaine
HAUCHECORNE Bertrand	Mareau-aux-Prés	CORNIERE Jean Marie	Dry
LASNE DARTIALH Brigitte	Baule	Patrick ECHEGUT	Baule
MENON Baptiste	Charsonville	VILLOTEAU Serge	Cravant
PAILLET Alban	Coinces	PELÉ Denis	St-Pérvy-la-Colombe
PERRON Christophe	Gémigny	BATAILLE Muriel	Tournois
POINTEREAU Thomas	Epieds-en-Beauce	VIVIER Bruno	Charsonville
SEVIN Christophe	Sougy	BRACQUEMOND Thierry	Huêtres
SIMONNET Laurent	Meung-sur-Loire	FAUGOUIN Michel	Chaingy

COLLEGE PRIVÉ

TITULAIRE	STRUCTURE	SUPPLÉANT	STRUCTURE
BAUDOIN Catherine	Fédération interdépartementale des MFR du Val de Loire	ROUSSEAU Bastien	MFR de Chaingy
BERRUET Magali	Les Fous de Bassan !	RUFFIER Maëva	Les Fous de Bassan !
BOIZARD Adeline	Collectif des Gares du Val de Loire	?	?
BOUR Marie-Dominique	AMAP Terres d'Ardoux	THOUVENIN Patrice	AMAP Terres d'Ardoux
COGNEAU Gérard	Association Valimage	RENAULT Grégory	Compagnie Jeux de Vilains
DEGRAVE Gérard	UDAF 45	MUHIRE Onesphore	Fondation de l'Armée du Salut
DOUSSET Jean François	GDA Loire Beauce	PERDEREAU Baptiste	Agriculteur Beauce-la-Romaine
DUMERY Rémi	Agriculteur Boulay-les-Barres	QUATREHOMME Arnaud	Agriculteur Baule
FESNEAU Emmanuelle	Citoyenne	MAYAT Claire	citoyenne
GASNIER Laurent	Hommes et Territoires	LESAGE Jérôme	Hommes et Territoires
GOND Frédéric	Agriculteur Tavers	LECOMTE Camille	Agriculteur Beauce-la-Romaine
?	?	ANGOT Jacques	Association CaféCiCré
MASSON Davy	Tourisme Loiret	?	?
PERDEREAU Guillaume	Chambre d'Agriculture du Loiret	CHATEIGNER Pascal	Chambre d'agriculture du Loiret
PERDEREAU Marc-Antoine	Association L'Embouchure	ROGER Christopher	Association L'Embouchure
POINTEREAU François	Racines du Pays Loire Beauce	PHELUT Régis	Chevilly Histoire
POWER John	Loiret Nature Environnement	PAPET Didier	Loiret Nature Environnement

ANNEXE 2 : Détails des avis du comité de pilotage LEADER du 22/03/2022

▪ **Beaugency : « Stratégie énergétique territoriale »**

Fiche action 2 : « efficacité énergétique et économies d'eau »

Coût total : 15 750€ HT, FEADER : 12 600€, taux FEADER : 80%

❖ **Remarques du COPIL LEADER :**

Points d'amélioration	Pas de remarques
Points de réserve	
Questions, précisions	Demande de précisions sur les études précédentes réalisées à ce sujet (nombre de bâtiments concernés) et les travaux réalisés (nombre de bâtiments concernés). Interrogation sur la volonté de la commune de réaliser les travaux et la possibilité que l'étude devienne obsolète concernant une partie des bâtiments n'ayant pu bénéficier de travaux.
Budget	

▪ **PETR Pays Loire Beauce- « Animation biodiversité 2022-2023 »**

Fiche action 3 : « continuités écologiques et consommations responsables »

Coût total : 29 023,71€ TTC, FEADER : 23 218,97€, taux FEADER : 80%

Points d'amélioration	Pas de remarques
Points de réserve	Aucun
Questions, précisions	Aucunes
Budget	Pas de remarques

▪ **PETR Pays Loire Beauce- Animation et fonctionnement du GAL 2022**

Fiche action 7 : « Animation et fonctionnement du GAL »

Coût total : 50 921,41€ TTC, FEADER : 40 737,13€, taux FEADER : 80%

Points d'amélioration	Aucun
Points de réserve	Aucun
Questions, précisions	Aucunes
Budget	Pas de remarques